



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DU TARN ET GARONNE**

Association loi 1901
Siège social : 25, rue d'Albert
82000 MONTAUBAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU TARN ET GARONNE

Association loi 1901
Siège social : 25, rue d'Albert
82000 MONTAUBAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas du Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 10 mai 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2022			31.12.2021	PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	197 924	171 700
Terrains					Résultat de l'exercice	8 511	26 224
Constructions					Subventions d'investissement	21 062	26 662
Matériels d'activités					Total	227 497	224 587
Autres immobilisations corporelles	91 075	43 168	47 907	60 398			
Immobilisations en cours					<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Prêts Francas					Fonds dédiés	42 500	45 500
Autres prêts et titres immobilisés	30 000		30 000	30 000	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	358		358	358	Provisions pour charges	59 928	89 223
Total	121 432	43 168	78 265	90 755	Total	102 428	134 723
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks					Emprunts Francas		
					Autres emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	3 425		3 425	3 981	Fournisseurs	5 287	20 074
Comptes courants Francas	8 492	1 518	6 974	16 261	Dettes fiscales et sociales	11 342	12 313
Autres créances	9 682		9 682	83 494	Comptes courants Francas	3 136	454
Trésorerie	247 654		247 654	209 889	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	3 690		3 690	1 771	Produits constatés d'avance		14 000
Total	272 944	1 518	271 426	315 396	Total	19 765	46 842
Total	394 376	44 685	349 691	406 152	Total	349 691	406 152

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 668	6 252
Ventes de marchandises	215	25
Prestations de service	85 539	41 386
Subventions d'exploitation	265 590	293 520
Dons et Mécénat	700	
Contributions financières		
Autres produits	5 300	26 743
Reprises sur dépréciations et provisions	57 748	36 369
Utilisations des fonds dédiés	35 000	60 500
Quote-part subvention invest. virée au résultat	5 600	1 338
Total	464 359	466 133
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	203 789	195 101
Aides financières		645
Impôts et taxes	3 024	2 381
Salaires	134 732	103 642
Charges sociales	33 555	25 430
Autres charges	8 138	4 610
Dotations aux amortissements	14 958	8 193
Dotations aux dépréciations et provisions	28 453	62 157
Reports en fonds dédiés	32 000	38 000
Total	458 650	440 159
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	5 709	25 974
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	1 512	648
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 512	648
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 512	648
RESULTAT COURANT (I + II)	7 221	26 621
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	3 973	302
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 973	302
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	2 683	698
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	2 683	698
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 290	-397
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	8 511	26 224
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	16 000	16 000
Bénévolat	12 750	8 800
Total	28 750	24 800
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	16 000	16 000
Personnel bénévole	12 750	8 800
Total	28 750	24 800

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui dégage un excédent de 8511 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association :

L'association départementale des FRANCAS du Tarn et Garonne a pour objet :

- de promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société et de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants,
- de regrouper les activités et les structures de loisirs - notamment les centres de loisirs - répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion,
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs comme de participer à leur réalisation,
- de susciter en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence,
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE et EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Aucun fait caractéristique pour l'année 2022.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-6 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. III c).

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	72 210,16			72 210,16
Matériel informatique	16 396,92	2 467,89		18 864,81
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	88 607,08	2 467,89		91 074,97

b) Acquisitions et désinvestissements :

Acquisitions :

- Informatique : 2 467.89 €

Désinvestissements : Néant

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	20%	12 267,87	14 442,03		26 709,90
Matériel informatique	33%	15 941,56	516,45		16 458,01
Mobilier de bureau	20%				
Total		28 209,43	14 958,48		43 167,91

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Autres prêts			
Parts sociales CME	30 000		
Dépôts et cautionnements	358	100	258

3. Avances et acomptes versés

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	2 262,53		2 262,53
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	1 162,75		1 162,75
Total	3 425,28		3 425,28

5. Autres créances

Comptes	Montants
SUBVENTION A RECEVOIR	9 682,22
PRODUITS A RECEVOIR	
COMPTES ATTENTE	
Total	9 682,22

6. Comptes courants Francas

N° structure	Entité	Montant
45176500	AD HAUTES-PYRENEES	6 974,37
45178000	AD SOMME	1 517,56
Total		8 491,93

7. Disponibilités

Comptes	Montants
LIVRET EPARGNE PR LES AUTRES	140 758,34
CREDIT MUTUEL	7 361,05
C MUTUEL COMPTE COURANT	1 176,79
LIVRET BLEU ASSO CM	98 357,46
Total	247 653,64

8. Charges constatées d'avance

Nature	Montants
Assurance	3 690,26
Total	3 690,26

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

	Début	Affectation résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds associatif	171 700,05	26 224,36		197 924,41
Résultat de l'exercice	26 224,36	-26 224,36	8 510,65	8 510,65
TOTAL	197 924,41		8 510,65	206 435,06

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	6 223,11	2 893,04	1 747,88	7 368,27
Locaux	10 000,00		3 500,00	6 500,00
Perénisation postes	12 000,00		4 000,00	8 000,00
Coopération interdépartementale	3 000,00		3 000,00	
Pôle handicap	7 000,00		7 000,00	
Primes exceptionnelles	6 000,00	7 560,00	6 000,00	7 560,00
Logiciel et équipement	8 000,00		8 000,00	
Quartiers d'été	17 000,00		8 000,00	9 000,00
Séjours jeunes engagement	8 000,00		4 500,00	3 500,00
Projet Villenouvelle	12 000,00		12 000,00	
Fonds innovation pédagogique		18 000,00		18 000,00
Provisions pour charges	89 223,11	28 453,04	57 747,88	59 928,27
Immobilisations financières Usagers				
Comptes courants Francas	1 517,56			1 517,56
Dépréciations	1 517,56			1 517,56
Total	90 740,67	28 453,04	57 747,88	61 445,83

Dotations / reprises d'exploitation	28 453,04	57 747,88
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	28 453,04	57 747,88

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 56 000,00

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 1 747,88

Total 57 747,88

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence et 1/3 au-delà de 10 ans, pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ACCOMPAGNEMENT STRUCTURES		10 000,00		10 000,00
POLITIQUES EDUCATIVES INTERDEPART		22 000,00		22 000,00
CLAS NUMERIQUE	9 000,00		9 000,00	
ACTIONS EDUCATIVES	30 500,00		20 000,00	10 500,00
RESEAU HANDICAP	6 000,00		6 000,00	
Total	39 500,00	32 000,00	35 000,00	42 500,00

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

5. Avances et acomptes reçus : Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	2 487,43
Fournisseurs factures non parvenues	2 800,00
Total	5 287,43

7. Dettes fiscales et sociales

Comptes	Montants
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	1 074,97
URSSAF	3 272,04
MUTUELLE MGEN	483,30
MEDERIC	3 161,65
CHORUM	707,35
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	430,69
PAS	27,07
FORMAT PROF CONTINUE	2 184,76
Total	11 341,83

8. Comptes courants Francas

N° structure	Entité	Montant
45000000	FEDERATION NATIONALE	1728,71
45170000	UR OCCITANIE	763,31
45178100	AD TARN	644,00
Total		3136,02

9. Autres dettes : Néant

10. Produits constatés d'avance : Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre d'Heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD		
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	N/A	N/A
Réalisé par les organisations affiliées	N/A	N/A
Total	N/A	N/A

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Interventions structures	15 565.84	9 394.52
Animations séjours	14 973.00	
Accompagnements et diagnostics	7 194.42	12 732.61
Divers	47 806.18	19 259.20
Total Prestations	85 539.44	41 386.33

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères	130 089.50	116 919.50
Conseil Départemental	37 000.00	37 000.00
CAF	69 000.00	113 100.00
Préfecture FIPD/ACSE	22 500.00	14 500.00
Communes	7 000.00	4 500.00
Conseil régional		7 500.00
Total	265 589.50	293 519.50

3. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Contributions financières internes	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides financières octroyées	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

5. Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels	101,47
Produits exercices antérieurs	3 871,31
Total	3 972,78

6. Charges exceptionnelles

Autres charges exceptionnelles	17,11
Charges exercices antérieurs	2 665,81
Total	2 682,92

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres				
Employés	3	3	2	2
Emplois aidés	1	1	3	3
Total	4	4	5	5

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	0	0	0	0

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Mise à disposition et bénévolat

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux par la Ville de Montauban (54 m² environ). Enfin, le bénévolat peut être estimé à 750 heures dans l'année.

5. Engagements hors bilan

Engagement donné :

L'association est membre du Groupement d'Employeurs des Francas d'OCCITANIE dont les statuts prévoient la solidarité des membres en cas de défaillance dudit Groupement.

Engagement reçu :

L'association participe annuellement au financement des indemnités de départ en retraite des personnels du Groupement d'Employeurs des Francas d'OCCITANIE. Ces indemnités incluses dans le coût des participations au titre de la coopération seront reversées à l'association en cas de départ des salariés concernés pour un motif autre que la retraite ou le licenciement (sauf pour faute).